

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 27 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme COCCO (procuration à Mme PENARD), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET (procuration à M. MERCADER), Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Aide à l'investissement des Projets de Territoire – Demande d'une subvention d'investissement relative à l'achat d'instruments de musique

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3633-3,

VU la délibération n° 2021-0506 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 15 mars 2021, approuvant le PACTE de Cohérence Métropolitain pour la période 2021-2026,

VU la délibération n° 2022-1145 du Conseil de la Métropole en date du 27 juin 2022 approuvant le projet de territoire de la CTM Rhône-Amont,

VU le projet de convention avec la Métropole de Lyon joint en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 19 septembre 2024,

CONSIDERANT que la Métropole de Lyon, dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont a accepté de soutenir financièrement le projet Achat Mutualisé d'instruments de musique à hauteur de 500 000 € pour l'ensemble des communes de la CTM,

CONSIDERANT que la répartition de cette enveloppe a été faite au prorata du nombre de scolaires dans chaque commune, et que le montant attribué à la Ville Décines-Charpieu s'élève à 118 810 €,

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu, conformément aux objectifs de son projet culturel de territoire, met en œuvre les moyens nécessaires afin de permettre un accès à la culture égal à tous, de soutenir et promouvoir l'éducation artistique et la pratique amateur,

CONSIDERANT que la Ville a engagé une première expérimentation de ce projet, via :

- d'une part, l'acquisition de valises d'instruments et de claviers numériques, installés en septembre 2024 dans chacun des neuf groupes scolaires de la Commune et,
- d'autre part, l'acquisition d'instruments pour la mise en place prochaine d'un service de prêt au sein de la Médiathèque,

CONSIDERANT la nécessité de compléter la diversité des instruments mis à disposition dans les groupes scolaires et en prêt,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 12 560 €,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette aide à l'investissement des Projets de Territoire, la Métropole soutient ce projet en versant une subvention d'investissement à la Commune de Décines-Charpieu correspondant à 100% de la dépense totale du projet,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur DJORKAEFF, à signer la convention attributive d'une subvention d'investissement avec la Métropole de Lyon afin de soutenir le projet d'achat d'instruments de musique pour un montant correspondant à 100 % de la dépense,
- **DIRE** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Culture,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

